REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ***André-Luc DUBOIS***, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 20 février 2019, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : ***André-Luc DUBOIS, Elisabeth LEMAIRE TOURBIER, Isabelle RANCON, Christelle K'MORVAN, Richard MACIEJEWSKI, Sylvie PIGNON, Marie-France DUQUESNE, Nadia LOYEZ, Frédéric SAUVAGE, Roselyne GALESNE, , Jean QUEVERUE, Franck HARVENGT.***

Absents Excusés :
Eric PARSY
Absents non Excusés :
Jacqueline WAUTERS
André DELABY

Monsieur ***Frédéric SAUVAGE*** est élu secrétaire de séance.

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
14	0	14

Examen du Procès-verbal de la réunion du 25 février 2019

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	
Abstention	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

DELIBERATION N° 001

CONVENTION DE PARTENARIAT LILLE 3000/ VILLE DE DON

Pendant l'année 2004, la Ville de Lille, mais aussi la région Nord-Pas-de-Calais et son versant transfrontalier, ont été la « Capitale Européenne de la Culture ».

Constatant la dynamique importante qui s'est développée pendant cette année, des artistes, des responsables de structures culturelles, et des acteurs du monde économique ont décidé avec la Ville de Lille de créer l'association **lille3000** pour mettre en place, dans la continuité de Lille 2004, des manifestations artistiques et culturelles susceptibles de prolonger cet élan.

Le projet culturel de **lille3000**, prolongeant la notion d'un nouvel art de vivre développé en 2004, incarnera sous différentes formes l'expression concrète de l'ouverture d'une ville et d'une métropole vers l'international.

Après Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture, Bombaysers de Lille en 2006, Europe XXL en 2009, Fantastic en 2012 et Renaissance en 2015, **lille3000** présente sa 5ème édition thématique : **Eldorado**, avec le Mexique pour invité d'honneur, qui se déroulera du 27 avril 2019 au 1er décembre 2019.

Cette fois, lille3000 jouera la carte d'une saison Printemps/Été, de quoi permettre aux visiteurs de sillonner la région lors des beaux jours, avec une programmation ouverte sur l'extérieur.

Fête d'ouverture, métamorphoses urbaines, jardins, street art, bals, lumières, design, et grandes expositions au Tripostal, à la Gare Saint Sauveur et dans de nombreux lieux culturels partenaires de la Métropole Européenne de Lille, événements festifs, conviviaux et participatifs avec des propositions destinées à un large public : carnavals, fêtes, spectacles et événements inédits.

Eldorado s'entend comme un mouvement tourné vers la mise en valeur de ce qui fait la richesse de Lille et de la Métropole Européenne de Lille : ses habitants, leur capacité à inventer de nouveaux modèles pour mieux vivre ensemble, ses entreprises qui innovent pour une nouvelle économie, le maillage entre artistes, chercheurs, citoyens.

Eldorado déclinant des thèmes comme la conquête, les mondes rêvés, le voyage, les citées idéales ou perdues, les illusions et désillusions - avec de nombreuses références au mythe sud-américain - cette édition interrogera les rouages des Eldorados contemporains.

lille3000 et **la Ville de Don** ont décidé de devenir partenaires en vue de la réalisation d'une programmation dans ce cadre.

Il a été convenue ce qui suit :

La Ville de Don et **lille3000** s'associent pour organiser différentes manifestations se déroulant dans le cadre d'**Eldorado**. La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration.

Programme Eldorado de la Ville de Don :

Bal Mexicain par les « Mariatchoum », groupe de Mariachis et création originale de l'association Flonflons pour Eldorado, pour la Fête de la Saint Jean, le samedi 15 juin 2019 à partir de 17h30 au stade de foot.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Dans le cadre du partenariat entre le **Forum Départemental des Sciences de Villeneuve d'Ascq** et **lille3000** pour Eldorado, le **Planétarium Itinérant** sera présent à Don le 11 juin 2019 à la salle des fêtes.

Dans le cadre du projet « Alebrijes » mis en place par **lille3000** en lien avec le Musée d'Art Populaire de Mexico pour Eldorado, des **Alebrijes mobiles** pourront être mis à disposition de la ville pour la Fête de la Saint-Jean (sous réserve des conditions techniques).

1. Apports Financiers

Pour l'ensemble de ces projets, en tant qu'organisateur, **la Ville de Don** assurera l'ensemble des charges liées à la production et à l'exploitation. Elle précisera et évaluera les mises à disposition ou prestations en nature pour transmission à **lille3000** avant le 31 décembre 2019.

Apports de lille3000

L'apport financier direct de **lille3000** est de 3 500,00 € TTC (trois mille cinq cents euros toutes taxes comprises).

lille3000 contractualisera directement avec l'association Flonflons pour sa proposition des « Mariatchoum » dans le cadre de la Fête de la Saint-Jean pour un montant de 3 500,00 € TTC.

L'apport indirect total de **lille3000** est de 6 749,00 € TTC (six mille sept cent quarante neuf euros toutes taxes comprises).

lille3000 prendra en charge financièrement la venue du **Planétarium Itinérant** à Don le 11 juin pour un montant de 235,00 € TTC.

La fabrication et le transport depuis le Mexique pour un Alebrije mobile sont valorisés à 2 414,00 €.

Par ailleurs, **lille3000** met en place (et prend en charge directement) un dispositif de communication intégré visant à mettre en valeur l'ensemble des projets développés dans les communes de la Métropole Européenne de Lille participant à Eldorado. Dans ce cadre, l'apport en communication prévu pour les projets de la **Ville de Don** est valorisé à hauteur de 4 100,00 € TTC (quatre mille cent euros toutes taxes comprises.

L'apport global (apport direct et apport indirect) de **lille3000** est de 10 249,00 € TTC (dix mille deux cent quarante neuf euros toutes taxes comprises). Voir détail en annexe.

Quel que soit le résultat financier ou l'évolution du projet, **lille3000** ne pourra être sollicité au-delà de cet apport.

Apports de la Ville de Don

Afin d'accueillir les « Mariatchoum » dans les meilleures conditions, **la Ville de Don** prendra en charge les prestations suivantes :

- Le repas du midi ou du soir des « Mariatchoum » le 15 juin 2019.
- La fiche technique de la prestation du collectif (accueil, aide technique et humain pour l'installation, mise à disposition de matériel selon les possibilités de la ville).

Afin d'accueillir le **Planétarium Itinérant** dans les meilleures conditions, **la Ville de Don** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le Planétarium Itinérant le matin de la journée d'accueil,
- Le déjeuner de l'équipe du Planétarium Itinérant pendant la journée d'accueil,
- Les fiches techniques de l'installation du Planétarium Itinérant,
- L'organisation des réservations pour les visites guidées.

Sous réserve de faisabilité technique, le transport (aller-retour) des **Alebrijes** mobiles sera directement pris

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

en charge et organisé par la **Ville de Don.** Cette mise à disposition d'**Alebrijes** mobiles fera l'objet d'une fiche de prêt entre la **Ville de Don** et **lille3000**. L'installation (montage et démontage) des **Alebrijes mobiles** se fera par un technicien de **lille3000** en collaboration avec les équipes techniques de **la Ville de Don.**

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

Résultat du vote :

Pour	**12**
Contre	
Abstention	

DELIBERATION N° 002

PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION DES FAÇADES CONVENTION CADRE DÉFINISSANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

La Ville de DON s'est engagée dans un programme de végétalisation des façades d'immeubles.

Au titre de ce programme, la Ville de DON envisage de créer sur le domaine public, le long des façades, des fosses de plantation dans lesquelles les riverains concernés auront la possibilité de placer des plantes grimpantes ainsi que de petits arbustes et diverses essences de plantes.

Dans ces conditions, il convient de conclure une convention cadre entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille, en tant que propriétaire et gestionnaire du domaine public concerné par les implantations à réaliser, afin de définir les conditions générales d'occupation du domaine public communautaire.

Cette convention vient définir les procédures d'autorisation et de contrôle ainsi que les prescriptions techniques relatives aux fosses de plantation.

Les obligations imposées aux riverains parties prenantes du programme ont vocation à faire l'objet de conventions distinctes, entre la Ville et les riverains.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Résultat du vote :

Pour	**14**
Contre	
Abstention	

Par

DELIBERATION N° 003

Règlement intérieur des jardins communaux

délibération n° 003 en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le règlement des jardins du marais. Depuis, d'autres parcelles ont été divisées en plusieurs lots et destinées à des jardins familiaux communaux.

Ces jardins familiaux offrent la possibilité à des personnes qui ne disposent pas de moyens financiers importants et suffisants pour acquérir un terrain, de cultiver et d'entretenir une parcelle de terrain à des fins personnelles, à l'exclusion de toute finalité commerciale.

Les jardiniers désignés seront tenus à un certain nombre d'obligations reprises dans un règlement intérieur et formalisées par la signature d'une convention d'utilisation entre la Commune et les bénéficiaires.
Le Conseil Municipal fixera par délibération future les conditions financières de location de ces parcelles.

VU la délibération du Conseil Municipal n°14/2014 en date du 15 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural,

CONSIDERANT la nécessité de créer un règlement différencié pour ces jardins communaux en vue de l'adapter au enjeux de la mise à disposition de parcelles municipales au bénéfice de particuliers, il est demandé aux membres présents d'adopter ces nouveaux règlements

Résultat du vote :

Pour	**14**
Contre	
Abstention	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

DELIBERATION N° 004

Motion du Conseil Municipal de DON contre la fermeture d'une classe à l'école Pasteur

Dans le contexte général de diminution des moyens pour l'éducation, se caractérisant par la suppression de nombreux poste d'enseignants du second degré dans l'académie de Lille et la suppression de classes du premier degré dans le département du Nord, la commune de DON se trouve menacée d'une fermeture de classe.
La diminution nécessaire, que nous ne contestons pas, du nombre d'enfants scolarisés en classe de CP et CE1 en REP et REP+ ne doit en aucun cas se faire au détriment de nos communes rurales.

Malheureusement, avec l'annonce des fermetures de classe prévues sur notre territoire, nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins urbains.

La fermeture d'une classe à DON provoquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement et ne permettrait pas d'accueillir les jeunes enfants et les futurs écoliers dans de bonnes conditions. Il semble aussi important de vous rappeler le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les inégalités sociales.

C'est pourquoi, les élus de la commune de DON, présents au Conseil Municipal du 25 février 2019, refusent la prise en compte de cette seule logique comptable et s'opposent formellement à la suppression d'une classe à la rentrée 2019/2020.

Il est donc demandé à Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale du Nord de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

Résultat du vote :

Pour	**14**
Contre	
Abstention	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE – CANTON D'ANNOEULLIN
Mairie de DON – 1, rue de la Deûle – 59272 DON
☎ 03 20 58 40 93 🗐 03 20 58 59 28
E-mail : mairie@villededon.fr - www.villededon.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

André-Luc DUBOIS	Elisabeth LEMAIRE-TOURBIER	Christelle K'MORVAN
Isabelle RANCON	Marie-France DUQUESNE-BILLAUT	Sylvie PIGNON
André DELABY	Richard MACIEJEWSKI	Nadia LOYEZ
Frédéric SAUVAGE	Franck HARVENGT	Roselyne GALESNE
Jean QUEVERUE	Jacqueline WAUTERS	Eric PARSY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE – CANTON D'ANNOEULLIN
Mairie de DON – 1, rue de la Deûle – 59272 DON
☎ 03 20 58 40 93 🗐 03 20 58 59 28
E-mail : mairie@villededon.fr - www.villededon.fr